



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé (2 Abstentions, 14 Voix Contre, 15 Voix Pour) la création d'une Prime de Responsabilité Pédagogique pour les membres de la Commission Master.**

L'Université Bordeaux Montaigne, qui se trouve actuellement caractérisée par le poids des effectifs de licence, souhaite développer l'attractivité de son offre en master et renforcer l'articulation entre formation et recherche.

Dans cet objectif, les membres de la commission Master se sont vus confier de lourdes responsabilités correspondant aux missions suivantes :

- Elaborer un diagnostic ;
- Etudier les possibilités de création et de transformation/regroupement de certains masters ;
- Proposer des axes de réflexion pour une offre de formation prenant en compte les questions de professionnalisation et de formation continue, ainsi qu'un lien plus affirmé avec la recherche.

Une prime de responsabilité pédagogique est mise en place afin de valoriser les travaux des membres de la commission. Elle sera versée, sur des bases et des montants conformes à nos pratiques en termes de reconnaissance des responsabilités versées sous la forme de modulation de service, selon les modalités suivantes :

- Membres de la commission : 12 HTD x41.41 euros soit 496.92 euros bruts
- Animateurs de la commission : 24 HTD x41.41 euros soit 993.84 euros bruts.

Cette prime ne sera versée qu'après service fait (remise du rapport) et à année échue.

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, différents points relatifs à la campagne d'emploi 2019.**

Le Conseil d'Administration a approuvé, comme suite au constat du caractère infructueux de l'appel au mouvement interne, l'ouverture à la mutation d'un poste BIATS de catégorie A correspondant aux fonctions prochainement vacantes de responsable administratif du pôle Affaires Générales de l'UFR Langues et Civilisations.

Le Conseil d'Administration a approuvé l'ouverture au second mouvement des enseignants du second degré, et la définition du profil, d'un poste vacant de PRAG/PRCE d'Anglais du département LEA de l'UFR Langues et Civilisations.

Le Conseil d'Administration a adopté la définition des profils des postes de PAST ouverts au recrutement à la rentrée 2019.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé des principaux déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'établissement.

Entre 2017 et 2018, l'université a enregistré une augmentation des dépenses de masse salariale de 1 040 000 € qui doit être mise en relation avec la hausse de la subvention du Ministère fixée à 1 340 000 €.

Malgré la baisse des Equivalents Temps Plein de titulaires, la masse salariale correspondante a augmenté de 641 000 €.

Sur la période d'observation 2013/2018, on observe une hausse de 6 700 000 €. Pendant cette période, la subvention du Ministère a augmenté de 5 700 000 €.

La masse salariale des titulaires représente près de 74% de la hausse observée :

- Presque 3 millions de hausse liés aux personnels BIATS Titulaires avec une hausse sur la période de 36 ETP, à mettre en parallèle avec une baisse de 32.4 ETP de contractuels BIATS (baisse essentiellement liée à l'arrêt des contrats aidés – 28 ETP sur la période – à partir de la rentrée 2017)
- Plus de 2 millions de hausse liés aux personnels Enseignants titulaires. Malgré les nombreux gels de postes sur les dernières campagnes d'emplois, on observe une grande stabilité des ETP sur la période d'observation (-1 ETP)

La hausse de la masse salariale des titulaires sur la période étudiée, majoritairement tournée vers les BIATSS, s'explique essentiellement par les effets du plan de résorption de la précarité (loi Sauvadet).

Elle doit être replacée dans le contexte local de notre répartition des emplois de titulaires. En 2016, avec une répartition d'ETPT de titulaires BIATS à 40% (38% en 2011) et 60% pour les enseignants (62% en 2011), notre université a certes augmenté la part de sa population de titulaires BIATS mais reste en deçà des moyennes nationales globales en SHS avec respectivement 45/55 et 42/58.

Sur la période 2011/2018, l'étude présentée a permis de distinguer dans la hausse globale des dépenses de masse salariale, évaluées à près de 10 millions, celles liées à des décisions ministérielles et celles liées à des décisions d'établissement :

- Dans la série des mesures décidées par le Ministère qui représentent un ensemble de 4 400 000 €, on peut souligner notamment la hausse liée aux cotisations Pension Civile (retraites) représentant un ensemble de 2 400 000 €, celle liée à l'augmentation du point Fonction Publique (878 000 €) et celle liée aux différents dispositifs PPCR (570 000 €)
- Dans la catégorie des mesures décidées par l'établissement (1 740 000 €), on peut souligner notamment les hausses liées à l'augmentation des contractuels financés sur contrats de recherche (936 000 €), à l'amélioration du régime indemnitaire BIATS (552 000 €) et à l'augmentation des heures complémentaires (493 000 €)
- L'étude présente une troisième catégorie de mesures qui relèvent à la fois de décisions nationales et de mesures locales. On retrouve dans cette catégorie de mesures notamment le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui représente une hausse de 1 438 000 € sur la période d'observation. Il est important de souligner le fait que le GVT a connu une forte accélération ces 2 dernières années (+ 788 000 € en 2016/2017 et + 451 000 € en 2017/2018)

Sur cette même période, la subvention pour charges de service public a connu une hausse de 6 000 000 € (soit+9,1%) dont près de la moitié liée aux seules créations de postes dits « FIORASO ».

L'étude présentée a également insisté sur le processus de rigidification de la masse salariale (part de la masse salariale des titulaires dans l'ensemble de la masse salariale) qui est ainsi passée de 77.14% en 2011 à 78.81% en 2018.

↳ Le Conseil d'Administration a été informé des principales conclusions de la seconde vague du projet Connaissance des Coûts.

En 2014, le Ministère a enclenché une démarche ambitieuse de connaissances des coûts qui visait les objectifs suivants :

- a) Du point de vue du Ministère
 - Améliorer la connaissance du modèle économique des établissements (prise de conscience par les établissements des leviers)
 - Eclairer le paramétrage du système d'allocation des moyens.
 - Envisager de nouvelles organisations et répartition des activités qui favorisent l'optimisation des coûts.
- b) Du point de vue des établissements
 - Mieux se connaître pour mieux piloter sa gestion en accord avec sa stratégie
 - Envisager de nouvelles formes d'organisation plus efficaces
 - Objectiver le dialogue de gestion entre les composantes ou au sein d'un site
 - Inciter les établissements à développer une comptabilité analytique et sécuriser la soutenabilité de l'offre globale de formation
 - Améliorer les conditions de tarification de la formation continue et des plateformes technologiques
 - Se comparer aux autres établissements sur la base de coûts constatés calculés selon une méthodologie uniforme.

L'établissement a pris une part active dans cette démarche qui avait été présentée une première fois au CA en novembre 2016.

Le projet permet de présenter les coûts directs des activités en distinguant 4 grands blocs : formation, recherche, soutien (les services directement dédiés aux activités de formation et de recherche), support (les services dédiés à l'infrastructure du fonctionnement de l'établissement).

Les coûts de soutien et de supports sont affectés dans un second temps par une succession de déversements sur les activités de formation et de recherche suivant une batterie de clés de répartition prévues dans le guide du Ministère.

L'expérimentation en 2014 a depuis été confirmée par le Ministère et elle est désormais pleinement intégrée à la démarche de contractualisation entre le Ministère et les établissements.

Pour notre université, la répartition des coûts des activités en 2017 est la suivante :

- Formation : 27 204 123 € (31%)
 - o Formation accréditée : 24 466 966€ (28 %)
 - o Formation non accréditée : 2 737 157€ (3 %)
- Recherche : 24 698 579 € (29%)
 - o Activités de recherche: 24 197 323 € (28 %)
 - o Formation Doctorale : 421 234 € (0,5%)
 - o Plateformes scientifiques et technologiques : 80 022 € (0,1%)
- Soutien : 13 056 459 € (14 %)
 - o Appui formation: 6 300 618 € (7 %)
 - o Valorisation et appui de la recherche: 1 948 193 € (2%)
 - o Documentation: 3 822 934 € (4 %)
 - o Vie Etudiante : 984 713 € (1%)
- Support : 22 125 816 € (26%)
 - o Gouvernance, pilotage, gestion : 11 452 598 € (13%)
 - o Patrimoine : 8 256 527€ (10%)
 - o SI et numérique : 2 416 692 € (3%)

Par rapport à l'analyse menée en 2014, on peut souligner une orientation plus forte de nos ressources vers les activités de recherche (+2 points).

Sur l'analyse de l'évolution du coût de nos formations, on observe une baisse relative du coût complet à l'étudiant des formations accréditées (3 335 € en 2014 contre 3 227 € en 2017).

On observe en revanche une augmentation de ce coût pour les formations non-accréditées (2 588 € en 2014 et 2 944 € en 2017).

L'analyse de l'évolution de nos coûts liés aux activités de recherche révèle une augmentation importante entre 2014 (35 292 000 €) et 2017 (38 224 000 €). On peut souligner la hausse des coûts du champ « Sociétés dans le temps et dans l'espace » (Passages, Ausonius, CEMMC, Histoire de l'Art, IRAMAT, LAM, Archéovision, Géoressources/Env) qui sont passés de 13 802 000 € en 2014 à 15 443 000 € en 2017.

La généralisation de la démarche nous permet aujourd'hui de commencer à pouvoir comparer la structure de nos coûts avec celle d'autres établissements, en l'occurrence ici celle des établissements de la vague E.

Cette comparaison permet notamment de valoriser le poids des dépenses de masse salariale de l'établissement (85% pour UBM contre 75% pour la vague E). Mécaniquement, notre établissement consacre donc moins de ressources aux dépenses de fonctionnement (11% contre 17% pour la vague E) et aux dépenses d'amortissements et de provisions (4% UBM contre 8% vague E).

La comparaison avec la vague E nous permet également de comparer les coûts de nos formations. Celles-ci apparaissent sensiblement inférieures aux données de la vague E (2912 € pour nos licences contre 4 500 € pour la vague E, 3 614 € pour nos masters contre 6 500 € pour la vague E).

↳ **Le Conseil d'Administration a examiné le Rapport Annuel de Performance.**

Le RAP est un document annexé au compte financier, construit en parallèle de l'élaboration du contrat d'établissement. Cette édition 2018 du RAP est structurée en 3 axes articulés avec notre contrat quinquennal :

- Stratégie et Gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance
- Une offre de formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité
- Une stratégie de recherche basée sur le partenariat et la promotion des SHS

Il vise à donner aux élus du Conseil une information panoramique sur les indicateurs d'activité et de performance de l'établissement. Il permet également de suivre annuellement les objectifs pluriannuels fixés dans le cadre du contrat quinquennal passé entre l'établissement et le Ministère.

Il comprend 45 indicateurs, dont les indicateurs du contrat quinquennal (14 indicateurs communs et 5 indicateurs spécifiques). 35,5% des indicateurs ont atteint leur cible ou progressent sur l'ensemble des domaines.

Pour cette présentation, les indicateurs ont été regroupés en 2 sous-ensembles : ceux sur lesquels l'établissement a soit atteint la cible fixée soit engagé une évolution favorable, ceux sur lesquels l'établissement doit renforcer ses efforts pour atteindre la cible fixée.

Parmi les indicateurs du premier groupe, on peut souligner les points ci-dessous :

- Sur le volet du taux d'occupation des emplois par des titulaires, l'université reste sur des taux identiques ou supérieurs aux cibles fixées : 92% pour les Enseignants, 98%

pour les BIATS. En effet, conformément à son objectif, l'établissement a réussi à préserver l'emploi de personnels titulaires. Le taux d'occupation des emplois par des titulaires est stable pour les emplois d'enseignants-chercheurs. Pour le personnel BIATSS, la légère hausse s'explique par les recrutements effectués au titre de la loi Sauvadet.

- La mobilité étudiante évolue favorablement tant pour la mobilité entrante (489, +27 par rapport à 2017) que pour la mobilité sortante (530, +28 par rapport à 2017).
- La progression continue en matière de financement des doctorants (66 en 2015 et 88 en 2018) est le reflet de l'implication constante de l'établissement auprès des différentes sources potentielles de financement (Région, ANR, Idex) et notamment des financements CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche).
- L'activité de recherche, appréhendée sur la base du nombre de publications de référence et de publication de documents sur des archives ouvertes, est en forte hausse. La quasi-totalité des unités de recherche a entrepris un travail de référencement voire de dépôt de documents sur les archives ouvertes. Pour ces premières années, un travail intense a été produit pour référencer les données bibliographiques de trois laboratoires pilotes en appui avec le Service Commun de Documentation.
- L'amélioration du taux d'occupation des locaux peut être interprétée à la fois comme le signal d'une amélioration de la gestion de nos locaux, avec un meilleur lissage sur la semaine et sur l'année, mais elle reflète aussi la tension croissante liée au déficit de surface, déficit renforcé par le contexte d'augmentation des effectifs.

Parmi les indicateurs du second groupe, on peut noter les points ci-dessous :

- La part des enseignements de l'offre de formation réalisée par des statutaires marque un léger recul sur l'année universitaire 2017-2018. Cette baisse du taux de couverture s'explique par une augmentation de la part des chargés de cours dans l'exécution des heures complémentaires. Avec un taux de 80.4%, l'établissement reste cependant au-delà des engagements initiaux du contrat qui était de 80%.
- Pour la licence, le taux de réussite en 3 ans de la cohorte 2013 a connu une forte augmentation (+3 points) et une baisse de la réussite en 4 ans (-2 points). Cependant, l'Université n'atteint pas encore les taux attendus compte tenu des caractéristiques de ses étudiants de licence 1. En master, l'Université connaît une tendance à la diminution de la réussite en 2 ans depuis la cohorte 2012, elle enregistre toutefois un taux supérieur à la moyenne nationale pour la cohorte 2014.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention entre l'université et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Cette convention, dans la logique de l'accord-cadre CPU/CNOUS signé le 26 mai 2016, marque la volonté des 2 partenaires de renforcer leurs collaborations pour améliorer les conditions de vie et des études des étudiants. Elle a été approuvée par le CA du CROUS le 13 mars.

Le réseau des œuvres universitaires contribue à assurer aux étudiants une qualité d'accueil et de vie propice à la réussite de leurs parcours de formation. Il assure une mission d'aide sociale et concourt à l'information et à l'éducation des étudiants en matière de santé. Il favorise leur mobilité. Il contribue aussi à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des membres de la communauté universitaire (article L. 822-1 du Code de l'éducation).

Cette collaboration a pour objectifs :

- d'affirmer les valeurs et les objectifs communs qui unissent les établissements partenaires ;
- de développer une stratégie commune ;

- de faciliter la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions et projets.

Cette convention porte notamment sur les domaines suivants :

- la restauration,

Le CROUS est l'opérateur principal et privilégié de restauration sur notre campus. Les 2 établissements travaillent en synergie au développement du parc existant, et conviennent de développer les implantations et projets de restauration portés de part et d'autre dans une logique de complémentarité et de couverture optimale de tous les sites universitaires.

Le CROUS s'engage à travailler sur l'évolution et la transformation de son offre de restauration à destination des étudiants et des personnels de l'Université de Bordeaux Montaigne en termes de qualité, d'accessibilité, de diversité ou de tarifs.

- le logement

Le CROUS est l'opérateur majeur du logement étudiant sur le campus bordelais et les sites délocalisés. L'Université Bordeaux Montaigne et le CROUS constatent que la question du logement étudiant est un sujet de préoccupation majeur et commun, eu égard au déficit structurel de l'offre sur le territoire. Les parties décident de renforcer leur collaboration en matière de logement. Il s'agit de développer l'échange d'informations et une meilleure connaissance partagée sur les différents territoires et profils de publics, mais également de partager les grandes orientations et d'associer leur réflexion et des actions dans l'élaboration des schémas directeurs respectifs des deux établissements. Les parties, conscientes que les problématiques du logement et de la disponibilité foncière impliquent de nombreux autres acteurs (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, etc.), conviennent de s'impliquer également dans une concertation plus large avec ces acteurs.

- la vie de campus

En matière de vie de campus, les parties s'attacheront à renforcer leur collaboration. Elles conviennent de développer la co-élaboration et le cofinancement de projets s'inscrivant dans leur politique conjointe de vie de campus. Pour les différentes actions relevant de la vie de campus, les parties s'efforcent de mutualiser des espaces, salles et matériels.

Une attention particulière sera portée par les parties à la définition de plans de communication partagés sur les actions thématiques relevant de la vie de campus.

Ces différents objectifs concernent l'ensemble des thématiques de la vie de campus : culture, initiatives étudiantes, sport, emploi étudiant et accueil des futurs étudiants.

Dans le cadre de la CVEC, les parties souhaitent un développement harmonieux en prenant en compte l'ensemble

L'accord est conclu pour une durée de 5 ans

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une actualisation de la politique de gestion des missions.

Comme suite à la publication le 26 février 2019 de différents textes réglementaires relatifs notamment aux taux des indemnités de missions, le CA a procédé à l'actualisation des règles de gestion des missions (entrée en vigueur au 1^{er} mars 2019).

Cette délibération du Conseil d'Administration est exigée par la réglementation pour justifier des pratiques dérogatoires au cadre réglementaire.

Cette actualisation porte notamment sur les frais de mission remboursés aux missionnaires :

- Taux de base 70 € (sauf exceptions pour le CNU à 83 €)
- Taux pour les grandes villes de plus de 200 000 habitants (et leurs agglomérations) 90 €
- Taux pour Paris et les communes du Grand Paris 120 €

La délibération prévoit l'uniformisation des taux pratiqués que le missionnaire ait fait l'avance des frais à titre personnel ou que la mission ait été gérée dans le cadre du marché.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité l'additif n°5 aux tarifs de l'établissement.**

Cet additif porte notamment sur les points suivants :

- Création de tarifs pour certaines demandes spécifiques relatives au Prêt Entre Bibliothèques
- Création de tarifs correspondant à des frais de colloque pour l'UMR CLLE et l'EA CLIMAS

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une sortie d'inventaire relative à un vol de matériel informatique non amorti représentant une Valeur Nette Comptable de 555 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie d'inventaire, validée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, portant sur du mobilier correspondant à un montant global de 8 105 € et sur du mobilier informatique correspondant à un montant global de 31 083 €.**

✚ **Le Conseil d'Administration a adopté la future dénomination des amphithéâtres B 200 / B 400 et C 200.**

En amont des grands travaux qui transformeront bon nombre de nos bâtiments ainsi que l'aménagement du campus de Pessac (tranche 2 de l'Opération Campus), l'Université Bordeaux Montaigne travaille à la requalification de sa signalétique. Dans le cadre de la prochaine mise en œuvre progressive de sa signalétique interne et externe, l'université a entamé un processus de renommage de certains de ses locaux. Pour mémoire, Flora Tristan (Bât A à G) et Rosa Bonheur (Bât H à M) ont fait partie de la première vague de ce processus.

Actuellement tous les locaux portant le nom d'illustres font référence à des hommes. Flora Tristan et Rosa Bonheur étant les 2 premiers noms féminins de la collection de ces illustres, il convient de continuer en ce sens afin d'atteindre progressivement une parité souhaitée par la communauté.

Pour toutes ces raisons, une commission de l'établissement, composée de collègues BIATS et Enseignants, a décidé de classer les 11 noms retenus en 3 catégories : Art, Lettres et personnalités internationales.

Après consultation du CA, les 3 noms retenus sont les suivants :

- Pour la catégorie Arts, Louise BOURGEOIS
- Pour la catégorie Lettres, Olympe de GOUGES
- Pour la catégorie International, Pina BAUSCH

✚ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec l'université de la Géorgie (USA), l'université de Saint Louis (Sénégal) et l'université de Parme (Italie).**